

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 27 Janvier 2015

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, RICHARD, SCHNEIDER, GUILLIN, PELÉ, GRANJON, DUBAS  
Mmes GLESS, TREIBER, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, PREVOT, VERON, LECLERE, DIONNET, KRIER, MAISTRE, VIVIER

**PROCURATIONS :** Mme MEON à M. SCHNEIDER  
Mme DASSENOY à Mme GLESS  
Mme PANIS à Mme VIVIER

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine KRIER, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.

M. CHANUT informe de la nomination de Mme VIVIER Macha en tant que conseillère municipale, en remplacement de M. MULLER Thierry, démissionnaire.

**1°) Débat d'Orientation Budgétaire 2015**

Yves GRANJON commente le document qui a été présenté par le Maire. Il demande et obtient des précisions sur certains chiffres, en particulier concernant la baisse des dotations de l'Etat. Il se dit ravi de noter pour la première fois que le DOB évoque la nécessité de faire des choix et de s'interroger sur le périmètre des interventions communales. Il insiste sur le fait qu'il convient à présent d'attendre de voir comment le projet de budget 2015 sera construit. Pour conclure, il questionne le Maire quant à son opinion sur le sens de conserver encore, dans une Communauté Urbaine comme celle du Grand Nancy, tout un tas de petites communes autour de Nancy. M. CHANUT répond en indiquant que dans le temps une telle évolution n'est pas à écarter.

**2°) Actualisation / Finalisation des Autorisations de Programme**

4 abstentions, adoptée à la majorité des votants

**3°) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget.**

Adoptée à l'unanimité

**4°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)**

Adoptée à l'unanimité

**5°) Demande de subvention – Festival de Théâtre 2015**

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

**6°) Classe de découvertes à Saint-Sorlin d'Arves du 22 au 28 février 2015**

Adoptée à l'unanimité

**Communication :**

M. CHANUT informe des changements opérés au sein des commissions municipales :

- Commission Finances, Suivi du Budget : Mme VIVIER remplace M. MULLER ;
- Commission Enfance et Vie Scolaire : Mme VIVIER remplace M. MULLER ;
- Commission Travaux, Gestion du patrimoine : Mme VIVIER remplace M. MULLER ;
- Commission Communication : Mme AGOSTINI remplace M. COCHE ;
- Commission Jeunesse : Mme DASSENOY remplace Mme AGOSTINI et Mme VIVIER remplace M. MULLER ;
- Commission Solidarité et Action Sociale : Mme VIVIER remplace M. MULLER ;
- Commission d'Appel d'Offres : M. LAMBOTTE remplace M. COCHE en tant que titulaire.

La secrétaire de séance,  
Catherine KRIER

Le Maire,  
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :  
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
15/12/2014	62/2014	Animation repas de Noël Restauration Scolaire - Conventions
05/01/2015	01/2015	Activités découvertes - Conventions

**Délibération N°01**

**Objet** : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

-  Le contexte national et local
-  La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2008 à 2014
-  La dette communale
-  Les orientations budgétaires 2015

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 26 janvier 2015, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

**Délibération N°02**

**Objet** : Actualisation / Finalisation des Autorisations de Programme

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4 (Mmes KRIER, MAISTRE, MM. GRANJON, DUBAS)

**Rapporteur** : Henri CHANUT

**Exposé des motifs**

L'utilisation des autorisations de programme (AP) par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière.

L'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements inscrits au budget. Dans le cadre d'une opération pluriannuelle, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice et d'éviter d'immobiliser inutilement des crédits en restes à réaliser.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissements rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice)

Quatre autorisations de programme ont été créées : le renforcement du Centre Ville, la création d'un Multi Accueil, l'extension de l'Hôtel de Ville et la création de la Médiathèque.

Considérant les réalisations opérées sur l'exercice précédent et l'évolution des dossiers permettant d'affiner les prévisions budgétaires, il y a lieu de procéder au réajustement et à la clôture sur cet exercice des autorisations de programme précitées conformément au tableau ci-dessous.

N° AP	Libellé	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	TOTAL A.P.
2011/01	Renforcement du Centre Ville	53 901,44 €	2 723,29 €	482 400,16 €	22 584,41 €	7 000 €	568 609,30 €
2011/02	Création d'un Multi Accueil	15 764,48 €	91 262,20 €	965 109,88 €	645 133,66 €	24 000 €	1 741 270,22 €
2011/03	Extension Hôtel de Ville	720,00 €	3 588,84 €	511 223,61 €	344 654,75 €	11 000 €	871 187,20 €
2013/04	Création d'une Médiathèque		4 926,33 €	7 827,16 €	185 623,93 €	3 000 €	201 377,42 €

<b>TOTAL MONTANTS VOTES</b>	<b>70 385,92 €</b>	<b>102 500,66 €</b>	<b>1 966 560,81 €</b>	<b>197 996,75 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>3 382 444 €</b>
-----------------------------	--------------------	---------------------	-----------------------	---------------------	-----------------	--------------------

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Les dépenses ont été financées par les subventions d'équipement, l'autofinancement, le FCTVA et l'emprunt.

**Délibération**

Après avis de la commission des Finances et Suivi du Budget en date du 26 janvier 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'état des autorisations de programmes et crédits de paiements relatifs à la programmation 2011 – 2015 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- et d'autoriser le Maire à mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiements 2015 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Adoptée à la majorité.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, MAISTRE, MM. GRANJON, DUBAS)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N°03**

**Objet** : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2014 ⇒ **1 496 645 €**  
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances, suivi du Budget du 26 janvier 2015 :

-  D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Objet	Montant
2116	Achat terrain pour travaux mur du cimetière	2 800 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

#### Délibération N°04

**Objet** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette nouvelle dotation.

Pour la programmation 2015 de la DETR, les opérations de construction et de gros aménagements du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles ;

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par un projet au titre de la DETR 2015 :

- **Travaux d'isolation Espace des Parapluies**

L'Espace des Parapluies, qui accueille les activités périscolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement, a été recensé comme étant un bâtiment « énergivore » d'après les études réalisées par l'ALEC qui nous accompagne sur les projets de travaux et de rénovation de notre patrimoine. Il est donc décidé de procéder à des travaux d'isolation de ce bâtiment qui seront phasés sur plusieurs exercices.

Les murs extérieurs et plus particulièrement la façade nécessitant des travaux de ravalement seront traités prioritairement et isolés par la pose d'un ITE.

Le coût de cette première phase de travaux s'élèverait au total à 96 561 € H.T.

De par leur destination (activités péri et extra scolaires), ces travaux sont éligibles à la DETR.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

La ville de Seichamps présente le projet d'isolation du bâtiment des Parapluies pour lequel elle sollicite un financement à hauteur de 40 %.

Suite à la commission Finances, suivi du Budget du 26 janvier 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour les dossiers désignés ci-dessous :

	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention	Montant de la subvention
1	Travaux d'isolation Espace des Parapluies	96 561 €	40 %	38 624 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### Délibération N°05

**Objet** : Demande de subvention – Festival de Théâtre 2015

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

L'année passée, la Région Lorraine a bien voulu accompagner notre projet artistique d'organisation d'un festival de théâtre, marque de l'engagement culturel fort de notre territoire.

La mise en œuvre du projet « Le théâtre dans tous ses états » se déroulera du 27 février au 8 mars 2015 au centre socio culturel de Seichamps.

Le Festival de Théâtre organisé par la municipalité répond à différents enjeux à savoir garantir la diversité culturelle sur le territoire, traduire un dynamisme culturel, développer un véritable projet artistique de qualité et mettre en œuvre des actions spécifiques pour conquérir de nouveaux publics.

C'est pourquoi, après différents contacts auprès des services des partenaires financeurs, il en ressort que le Festival de Théâtre remplit les conditions d'éligibilité.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Cette année, la commune entend solliciter à nouveau ces partenaires à hauteur de :

- 2 000 € auprès de la Région Lorraine au titre des « initiatives culturelles locales ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention de 2 000 € auprès de la Région Lorraine pour l'édition 2015 du Festival de théâtre ;
- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N°06**

**Objet** : Classe de découvertes à Saint-Sorlin d'Arves du 22 au 28 février 2015

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps organise une classe de découverte au bénéfice des élèves des classes de CM2, en laissant le libre choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

Le groupe scolaire Georges de la Tour a retenu un séjour qui se déroulera du 22 au 28 février 2015 au centre de vacances Saint-Sorlin-d'Arves les Charmilles, pour une base prévisionnelle de **49** enfants, de trois enseignants, dont un bénévole et de deux étudiantes.

► Budget :

**Coût du séjour et activités : 19 141.85 €**

Organisme prestataire : Centre Saint-Sorlin-d'Arves, les Charmilles représenté par madame Josette Mathieu.

Gratuité pour les accompagnateurs.

**Trajets : 3 157.00 €**

Transport en autocar : Société des Automobiles MARCOT (Xertigny)

Prestation de transport : 3 157.00 €

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

**Rémunération du personnel d'encadrement : 396.06 €**

*Selon l'arrêté du 6 mai 1985 fixant indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte- JO du 14 mai 1985 :*

Pour 7 jours, 3 enseignants, soit 396.06 €

**Frais divers : 637.00 €**

Une subvention de 637.00€ sera versée à la coopérative scolaire du groupe scolaire Georges de la Tour pour :

Goûter :	+	162.00 €
Restauration trajets aller et retour :		475, 00 €

Le coût global prévisionnel du séjour s'élève à **23 331.91 €**, soit **476.16 €** par élève.

La participation de chaque famille et celle de la Municipalité seront conformes à la délibération n° 51/ 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Enfance et Vie Scolaire du 20 janvier 2015 :

- D'approuver les modalités du séjour « classe de découverte » du groupe scolaire « Georges de la Tour » ;
- De verser une subvention de **637.00 €** à la coopérative du groupe scolaire « Georges de la Tour » ;
- D'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2015 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

**RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS**

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
02/02/2015	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2015	3	01
02/02/2015	7.1	Décisions budgétaires	Actualisation / Finalisation des Autorisations de Programme	4	02
02/02/2015	7.1	Décisions budgétaires	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget	5	03
02/02/2015	7.6.1	Contributions reçues	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	6	04
02/02/2015	7.6.1	Contributions reçues	Demande de subvention – Festival de Théâtre 2015	7	05
02/02/2015	7.10	Divers	Classe de découvertes à Saint-Sorlin d'Arves du 22 au 28 février 2015	8	06

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Armelle VERON	
Danielle GLESS		Pierre SCHNEIDER	
Pascale TREIBER		Marguerite LECLERE	
Michel CHARPENTIER		Stéphane GUILLIN	
Claude INGRET		Jacqueline DIONNET	
Marie-Françoise AGOSTINI		Guillaume PELÉ	
Juan-Ramon GARCIA		Catherine KRIER	
Yveline LANUEL		Yves GRANJON	
Frédéric EGLOFFE		Marie-Noëlle MAISTRE	
Claire DELALANDE		Patrick DUBAS	
Jean-Robert LAMBOTTE		Macha VIVIER	
Fabienne PREVOT			
Landry RICHARD			